

ENTRE LES SOUSSIGNES,

Monsieur VIAL, né(e) le 23 Mai 1945 à Paris,
demeurant 27 rue du Dr FINLAY, 75015 PARIS
Numéro de téléphone fixe: 0145779611
Numéro de téléphone portable: 0678098234
Email: yeulocation@hotmail.fr

ci-après dénommé(e) « Le Bailleur »

D'UNE PART

ET

[REDACTED], demeurant

Numéro de téléphone fixe: [REDACTED]

Numéro de téléphone portable: [REDACTED]

Email: [REDACTED]

ci-après dénommé(e) « Le Preneur »

D'AUTRE PART

Il a été convenu entre les parties que le Bailleur loue au Preneur le logement tel que décrit ci-dessous aux conditions suivantes :

1. OBJET DU CONTRAT DE LOCATION

Les parties déclarent que la présente location n'a pas pour objet des locaux loués à usage d'habitation principale ou usage mixte professionnel et d'habitation principale.

En conséquence, elles conviennent que leurs droits et obligations respectifs seront régis par les stipulations du présent contrat, par l'arrêté du 28 décembre 1976 modifié et à défaut par les dispositions du code civil.

Les locaux objet du présent contrat sont loués meublés à titre saisonnier.

2. DESIGNATION DU LOGEMENT

2.1. Adresse du logement : 7 résidence des Genêts,
rue du Moucari,
85350 L'Ile d'Yeu

2.2. Date de construction : 1988

2.3. Une description précise du logement est jointe en Annexe A.

3. DUREE DE LA LOCATION SAISONNIERE

Le Bailleur loue au Preneur le logement du [REDACTED] à 17h au [REDACTED].
soit une durée maximum de [REDACTED] jours non renouvelable.

Le Preneur s'engage expressément à avoir intégralement libéré le logement le [REDACTED] à 11h au plus tard, et à remettre au Bailleur, ou à son représentant sur place, les clefs.

Lors du début de la location, le Bailleur (ou son représentant sur place) remettra au Preneur les clefs et les instructions relatives au logement. Les instructions précises de départ seront disponibles dans un dossier sur place.

4. PRIX DE LOCATION ET CHARGES

Les Parties ont convenu de fixer le loyer à [] euros ([]) pour l'intégralité de la durée de la location décrite au paragraphe 2.

Le loyer ci-dessus comprend, pour toute la durée de la location, le paiement des charges locatives et des fournitures disponibles rappelées ci-après :

- Eau de ville
- Electricité
- Ensemble de draps pour [] lits doubles et [] lit simples, [] taies d'oreiller
- [] serviettes et gants de bain

Le Bailleur remettra au Preneur, à sa demande, une quittance pour tout versement effectué.

5. RESERVATION

Afin de procéder à la réservation du logement, le Preneur retourne le présent contrat paraphé à chaque page et signé, accompagné d'un versement d'arrhes de [] euros ([]). Ce versement sera effectué par l'envoi d'un chèque bancaire au Bailleur ou tout autre moyen agréé par le Bailleur.

6. REGLEMENT DU PRIX

Le solde du montant du loyer indiqué au paragraphe 4, soit [] euros ([]) après déduction du montant des arrhes, sera versé par le Preneur au plus tard 30 jours avant l'entrée dans le logement. Le Preneur effectuera ce versement par l'envoi d'un chèque bancaire au Bailleur ou tout autre moyen agréé par le Bailleur.

7. DEPOT DE GARANTIE

Au plus tard 30 jours avant l'entrée dans les lieux, le Preneur remettra également au Bailleur un montant de [] euros ([]) à titre de dépôt de garantie destiné couvrir les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le logement causés par le Preneur, ainsi que les pertes de clés ou d'objets. Ce dépôt de garantie pourra être constitué d'un chèque séparé de caution signé à l'ordre du Bailleur, ou inclus dans le chèque à payer tel que mentionné au paragraphe 6 précédent (dans ce cas le chèque à payer sera de [] euros ([])).

Le dépôt de garantie sera restitué au Preneur dans un délai maximum d'un mois après son départ, déduction faite le cas échéant des sommes couvrant les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le logement causés par le Preneur, ainsi que les pertes de clés ou d'objets.

Le dépôt de garantie sera restitué par le Bailleur sous réserve d'inventaire et d'état des lieux conforme après restitution des clés.

8. CESSION ET SOUS-LOCATION

Le présent contrat de location est conclu intuitu personae au profit du seul preneur identifié en tête du contrat.

Toute cession du présent bail, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition -même gratuite-, sont rigoureusement interdites.

9. ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRES

Un état des lieux et un inventaire du mobilier mis à disposition du Preneur sont remis au Preneur lors de l'entrée dans le logement.

Si l'état des lieux et l'inventaire ne sont pas établis et signés par le Bailleur, ou son représentant, et le Preneur simultanément (état des lieux et inventaires contradictoires), l'état des lieux et l'inventaire réalisé par le Bailleur seul et remis au Preneur lors de son entrée dans le logement seront contestables par le Preneur dans un délai de 48 heures suivant l'entrée dans le logement. A défaut de contestation par le Preneur dans ce délai de 48 heures, l'état des lieux et l'inventaire réalisés par le Bailleur et communiqués au Preneur à son entrée dans les lieux seront réputés acceptés sans réserve par le Preneur.

Un état des lieux et un inventaire seront établis par les Parties à la fin de la location, chacune en conservant un exemplaire signé.

A défaut d'état des lieux et/ ou d'inventaire à la fin de la location ou si le Preneur établit seul l'état des lieux et/ ou l'inventaire à la fin de la location, l'absence de contestation par le Bailleur dans les 48 heures suivant la fin de la location vaudra restitution des lieux en bon état et/ou inventaire complet.

10. DECLARATION DU BAILLEUR

Le Bailleur déclare être propriétaire du logement et en avoir la libre disposition et la pleine jouissance durant la période définie au paragraphe 3.

Le Bailleur en justifiera, à la demande du Preneur, par la production d'une quittance EDF, d'un avis de Taxe Foncière ou de tout autre document officiel,

11. OBLIGATIONS DU PRENEUR

- Le Preneur usera paisiblement du logement loué et du mobilier et équipements suivant la destination qui leur a été donnée par le bail et répondra des dégradations et pertes qui pourraient survenir pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive.
- Le Preneur entretiendra le logement loué et le rendra en bon état de propreté et de réparations locatives en fin de contrat. Si des objets figurant à l'inventaire sont brisés ou détériorés, le Bailleur pourra réclamer leur valeur de remplacement.
- Il devra éviter tout bruit de nature à gêner les voisins, notamment ceux émis par les appareils de radio, télévision et autres.
- Le Preneur ne pourra exercer aucun recours contre le Bailleur en cas de vol et déprédations dans les lieux loués.
- Il respectera le nombre de personnes maximum (6) pouvant habiter les lieux, conformément au descriptif qui lui a été remis.
- Le preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux si le Bailleur ou son mandataire en font la demande.
- A défaut de restitution du logement en parfait état de propreté, le Preneur s'engage à prendre à ses frais le nettoyage que le Bailleur sera contraint de réaliser.

12. ANNULATION

La signature du contrat engage les deux parties de manière irrévocable. Aucune résiliation n'est possible sauf accord écrit des parties. Si le Preneur renonce à la location, il reste redevable de la totalité du loyer.

13. RESILIATION DE PLEIN DROIT

En cas de manquement par le Preneur à l'une des obligations contractuelles, le présent bail sera résilié de plein droit. Cette résiliation prendra effet après un délai de 48 heures après une simple sommation par lettre recommandée ou lettre remise en main propre restée infructueuse.

14. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, le Bailleur et le Preneur font élection de domicile dans leurs domiciles respectifs. Toutefois, en cas de litige, le tribunal du domicile du Bailleur sera seul compétent. Le présent contrat et ses suites sont soumis à la loi française.

* *
*

"Lu et approuvé"

Alain VIAL



Le Bailleur

Le Preneur

Date:

Date:

ANNEXE A
DESCRIPTION DU LOGEMENT

Description :

D'une surface de 68m², sur 2 étages, elle s'ouvre sur un jardin clos de 24m² et comprend, au rez-de-chaussée, une cuisine ouverte et équipée et un grand salon/salle à manger avec canapé-lit 2p. A l'étage, on trouve 2 chambres (1 lit double sous une loggia simple et 1 lit simple dans l'une, 1 lit double et un lit de bébé pliant à disposition dans l'autre), une salle de bain avec baignoire, et W.C. séparés.

Situation :

A 300 m de la mer, cette maison mitoyenne située dans une résidence sans voitures, proche des commerces et du port, peut accueillir jusqu'à 6 personnes. C'est une maison non-fumeurs et les animaux domestiques n'y sont pas admis.



INVENTAIRE DE LA MAISON

CUISINE	NBRE	OK	CUISINE	NBRE	OK
Réfrigérateur	1		Assiettes plates	7	
Plaques de cuisson+couvercles	2		Assiettes creuses	6	
Four suspendu	1		Assiettes à dessert	6+4	
Four à micro-ondes	1		Verres à eau	8	
Lave-linge	1		Verres à pied	12	
Sèche-linge	1		Tasses+sous-tasses à thé	6+5	
Grille-pain	1		Fouet/Râpe/ECUMOIRE/Louche	1/2/1/1	
Poubelle	1		Fourchettes	8	
Machine à café pour Nespresso	1		Couteaux	8	
Autocuiseur	1		Cuillères à soupe	8	
Plateaux grand/petit	1/1		Petites cuillères	8	
Boîtes en plastique / couvercles	5		Casseroles+couvercles	3/2	
Plaques à gâteaux grandes/petites	2/4		Poêles	2	
Théière	2		Passoires grande/moyenne/petite	1/1/1	
Grill de table /plaques	1/4		Couverts à salade	2	
Planche à découper	1		Tire-bouchon	1	
Couteau à pain	1		Assiettes à poisson	5	
Affiches	2		Cuillères en bois/Spatules bois	2/2	
Meuble 3 tiroirs/Plan de travail	1		Fourchettes/piques à crustacés	6/8	
Tableau encadré	1		Egouttoir à vaisselle	1	
Lampe à tige	1		Etendage pliant	1	
Miroir hublot	1		Rideau	1	
Paillason	1		Porte-clés/tableau noir	1	
Cocotte et son couvercle en verre	1		Sauteuse Tefal et couvercle en verre	1	
Tasses à café	6		Presse-agrumes en verre	2	
Pompe à vélo à pied	1		Balai/Balai brosse	1/1	
Paire de ciseaux	1		Tasses à café	4	
Saladiers grand/petits	1/3		Cuillère à pâtes	1	
Petites coupes en verre	5		Moulin-râpe	1	
Petits bols	4		Décapsuleur	1	
Verres à thé	4		Verre mesureur	1	
Pelles/Ramassoires	2/2		Seau plastique	1	
Plumeau	1		Plat rond four pyrex	1	
Cuvette plastique	1		Couteaux de cuisine	3	
Caisses plastique	2		Couteau à pain	1	
Casse-noix	1		Eplucheur	1	
Presse-ail	1				
Pince à crustacés	1				
Couteau pizza	1				
CHAMBRE N°1	NBRE	OK	CHAMBRE N°2	NBRE	OK
Lit double	1		Lit double	1	
Loggia lit simple/escalier	1		Lit de bébé pliant+matelas	1	
Lits superposés	2		Armoire /Penderie	1	
Tables de chevet	3		Aspirateur	1	
Couette double	1		Fer à repasser	1	
Couette simple	2		Planche à repasser	1	
Oreillers	4		Table de chevet	1	
Lampes de chevet	4		Couette double	1	
Photo encadrée	1		Oreillers	2	
Escabeau	1		Lampe de chevet	1	
			Meuble à 5 tiroirs	1	
			Portant mobile	1	
SEJOUR/SALLE A MANGER	NBRE	OK		NBRE	OK
Grande table avec nappe	1		Photo encadrée	1	
Chaises plastique	6		JARDIN	NBRE	OK
Canapé d'angle et 6 coussins	1		Table plastique ronde	1	
Meuble à 5 tiroirs	1		Chaise de jardin	1	
Plateau bleu sur tréteaux	1		Chaise-longue	1	
Lampe/abat-jour	1		Parasol	1	
Télévision écran plat/lecteur DVD	1				
Chaîne Hi-Fi(radio/CD/Speakers)	1		SANITAIRES/ESCALIER	NBRE	OK
Photos encadrées	9		Armoire de toilette	1	
Poisson sculpture vissé au mur	2		Serviettes/personne	1	
Suspensions murales décoratives	2		Gants de toilette/personne	1	
Montre murale	1		Poubelle	1	

Rideau	1		Miroir	1	
Vase	1		Corbeille à linge	1	
Plaid	1		Sous-verre	6	
Casier bouteilles osier	1		Tableaux encadrés	2	
Horloge des marées	1		Tapis de bain	1	
Livres	32				
CD/DVD	1/3				
Jeux :Jeux de Cartes/Dés/Loto/Domino/Boules	4/5/1/1/8				
Petit tapis	2				
Réveil-matin	1				
Dessous de plats silicone blancs	2				